

### Rôle ARM

1. Repérage du déficit neurologique : déficit moteur ou sensitif, amputation champs visuel, diplopie, difficulté d'élocution ou d'expression verbale, vertige brutal...
2. Heure de début des signes ou heure « dernière fois vu normal »
3. Etablir l'échelle FAST (positif si au moins un item présent):

**Face** : déformation du visage: demander au témoin de faire sourire le patient, la face est-elle asymétrique ?

**Arm** : déficit moteur: demander au témoin de faire lever les deux bras / est-ce que l'un des deux tombe ?

**Speech** : trouble du langage: faire répéter une phrase simple, demander son nom : la parole est-elle anormale ?

**Time** : faire préciser l'heure de début des signes ou à défaut l'heure où le patient a été vu sans signe la dernière fois.

4. Faire allonger le patient le plus à plat possible

### **FAST + : Régulation MRU P1**

### Rôle Médecin Régulateur Urgentiste

#### Evaluation clinique via NIHS simplifié

Vigilance	- vigilance normale - somnolent - peu réveillable même au stimulations douloureuses
Déficit moteur Mb sup (Droit puis Gauche) Bras tendus à 45° durant dix secondes (un coté puis un autre)	- lève le membre et pas de chute - lève le membre mais chute contre pesanteur - mouvement dans le plan du sol/lit - aucun mouvement
Déficit moteur Mb inf (Droit puis Gauche) Jambes tendues à 30° durant cinq secondes (un coté puis un autre)	- lève le membre et pas de chute - lève le membre mais chute contre pesanteur - mouvement dans le plan du sol/lit - aucun mouvement
Paralysie faciale	- Absente - Manifeste
Langage 1 (faire dénommer un objet, quel mois ?)	- Réponse correcte aux deux questions - Réponse à une seule question - Pas de réponses (y compris aphasie)
Langage 2 (fermer les yeux, serrer le poing)	- Exécute correctement les deux ordres - Exécute un seul ordre - N'exécute aucun ordre.
Attention si association vertige brutal +/- tr oculo-moteur +/- céphalée	

#### Evaluation de la dépendance

Le patient se déplace-t-il à l'intérieur et/ou à l'extérieur du domicile ? Avec aide mécanique ?

Mange-t-il seul?

A-t-il besoin d'aide pour la toilette?

GIR si connu

**Recherche prise d'anticoagulant** (faire nommer molécule) pour anticiper dosage

**La prise d'anticoagulant ne contre-indique pas l'entrée en filière AVC aigue**

**N° de téléphone de l'appelant (témoin)**

## Après régulation MRU : 3 situations

Si patient GIR 1 ou 2 : pas de bénéficiaire à rentrer en filière AVC aigue

Heure déficit connu < 4h30  
ET quelque soit le déficit même régressif

Doute sur présentation clinique / délai

Heure déficit connu 4h30-24h  
Ou heure déficit inconnue et vu normal <24h

**ET déficit invalidant\***

**Appel Neurovasculaire pour discuter filière AVC aigue**

**Filière AVC aigue**

OUI

NON

Selon présentation clinique / délai / territoire et plateau technique (imagerie)

SAU de proximité

**SAU sans UNV**  
**Télé-AVC**

**UNV de proximité**

**UNV de recours**

Indiquer aux intervenants sur le terrain :

- Conditionnement minimum et évacuation LE plus rapide et le plus à plat possible en fonction de la tolérance respiratoire
- Prendre l'ordonnance du patient
- Noter numéro de téléphone mobile d'un proche, qui doit rester joignable
- Demander au patient / témoin : poids du patient / présence d'un stimulateur cardiaque, neurostimulateur ou corps étranger métallique oculaire

En Régulation, pour **optimiser les délais** :

- Rappel IOA du SAU 10 à 15 min avant l'arrivée au SAU pour horaire exact d'arrivée
- Si Télé-AVC décidé, en même temps que le patient est orienté vers SAU, pré-alerte d'un vecteur pour l'éventuel transfert secondaire vers le centre d'UNV/NRI

\* **Exemple de déficit invalidant (liste non exhaustive) :**

Hémiplégie quelque soit le côté  
Hémi-parésie du côté dominant (droit chez droitier)  
Aphasie même isolée

Département	UNV	Contact
38	CHU Grenoble	Jour 04-76-76-78-28 Nuit et WE 04-76-76-79-34
	CH Vienne	06-85-68-30-26
73	CHMS Chambéry	06.30.76.18.33
74	CHANGE Annecy	04-50-63-68-88
	CHAL	04.50.82.31.07
01	CH Fleyriat Bourg en Bresse	06-75-73-57-40
69	CH Villefranche	06-88-23-98-14
	HCL	04-72-35-69-27
26	CH Montélimar	04-75-53-22-95
	CH Valence	04-75-75-77-40
63	CHU Clermont Ferrand	04-73-75-21-83
03	CH Vichy	8h-18h30 lundi au vendredi : 04-70-97-29-02 ou 04-70-97-29-01 PDS : Garde neuro-régionale du CHU de Clermont-Ferrand : 06.77.04.73.92
	CH Montluçon	8h30-18h30 lundi au samedi 13h : 06.80.64.20.12 PDS : Garde neuro-régionale du CHU de Clermont-Ferrand : 06-77-04-73-92
43	CH Le Puy en Velay	9h-18h30 lundi au vendredi : 06-76-75-61-85 PDS : Garde neuro-régionale du CHU de Clermont-Ferrand : 06-77-04-73-92
42	CH Roanne	Jour : 04-77-44-31-96 Nuit : 04-77-44-30-00
	CHU St Etienne	Jour : 04-77-82-90-25 Nuit : 04-77-82-94-65